



Département de Haute-Savoie

Commune de Sciez

614 avenue de Sciez 74140

Tel : 04 50 72 60 09 - Fax : 04 50 72 63 08

Mail : commune.sciez@orange.fr

Site : ville-de-sciez.com

Convocation au Conseil Municipal

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que la réunion du Conseil Municipal se tiendra à la Mairie de Sciez le :

Mercredi 12 avril 2017 à 20h

pour débattre de l'ordre du jour ci-après exposé.

Comptant sur votre présence à cette séance,

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Sciez, le 05-04-2017

Le Maire,
Jean-Luc Bidal



Ordre du jour du conseil municipal du Mercredi 12 avril 2017

Nomination du secrétaire de séance :

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, procéderont à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, et ce conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approbation du procès-verbal de la séance du 01-03-2017 :

Chaque membre du Conseil Municipal ayant eu communication du procès-verbal de l'Assemblée du 01-03-2017, les élus présents voudront bien décider l'approbation de ce document.

Questions à délibérer :

Finance

-Budget communal :

- Approbation du compte de gestion 2016
- Approbation du compte administratif 2016
- Affectation du résultat 2016 sur le budget 2017
- Vote des taux d'imposition 2017
- Décision Modificative N°1 du budget primitif 2017
- Attribution de subventions aux associations

-Budget annexe Port de Plaisance :

- Approbation du compte de gestion 2016
- Approbation du compte administratif 2016
- Affectation du résultat 2016 sur le budget 2017
- Décision Modificative N°1 du budget primitif 2017

-Budget annexe Caveaux de Sciez :

- Approbation du compte de gestion 2016
- Approbation du compte administratif 2016
- Vote du budget primitif 2017

-Emprunts renégociés : proposition de la Caisse d'Epargne

-Durée et seuil des amortissements

Aménagement

-Résidence Bord'Amo : Servitudes ERDF/Syndicat des Copropriétaires

-Local séniors Bord'Amo – Convention de répartition des charges avec Léman Habitat

Tourisme

-SDIS74 / Convention de mise à disposition de personnel pour la surveillance des lieux de baignade, saison 2017

Elections

-Mise à disposition gracieuse de salles communales en période électorale

Décisions du Maire :

Prises en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal - Article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Délibération N°2014-04-11

DEC N°2017-03 du 08-03-2017

Convention de mise à disposition d'un appartement sis 27, route de Choisy – 74140 SCIEZ.

Vu la délibération n°2014-04-11 en date du 15 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal a chargé le Maire, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, Considérant l'appartement sis 27, route de Choisy, vacant

Le Maire décide,

De louer à Monsieur KUBLER Olivier un appartement communal sis 27, route de Choisy à Sciez, à partir du 1^{er} avril 2017.

De fixer le loyer à 550 € par mois charges comprises.

DEC N°2017-04 du 13-03-2017

Baux de pêche / A.A.P.P.M.A.C.G.

Vu la délibération n°2014-04-11 en date du 15 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal a chargé le Maire, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, Considérant la nécessité pour l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Chablais Genevois, de réaliser son plan de gestion local.

Le Maire décide,

De passer et signer un bail de pêche avec l'A.A.P.P.M.A.C.G pour la cession des droits de pêche sur les cours d'eau désignés « ruisseau du Vion » et « torrent du Foron ».

DEC N°2017-05 du 13-03-2017

Convention de mise à disposition d'une maison communale sis 204, route des écoles – 74140 SCIEZ.

Vu la délibération n°2014-04-11 en date du 15 avril 2014 par laquelle le Conseil Municipal a chargé le Maire, par délégation, de prendre certaines décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, Considérant l'arrêté n° GRH/2017/55 mettant fin de l'occupation du logement de fonction de M. ANTOINE Olivier.

Le Maire décide,

De louer à Monsieur ANTOINE Olivier une maison communale sis 204, route des écoles à Sciez, à partir du 1^{er} mars 2017.

De fixer le loyer à 500 € par mois charges comprises.

Communications et questions diverses :